



La reconnaissance des droits des enfants à l'ère de la diversité familiale

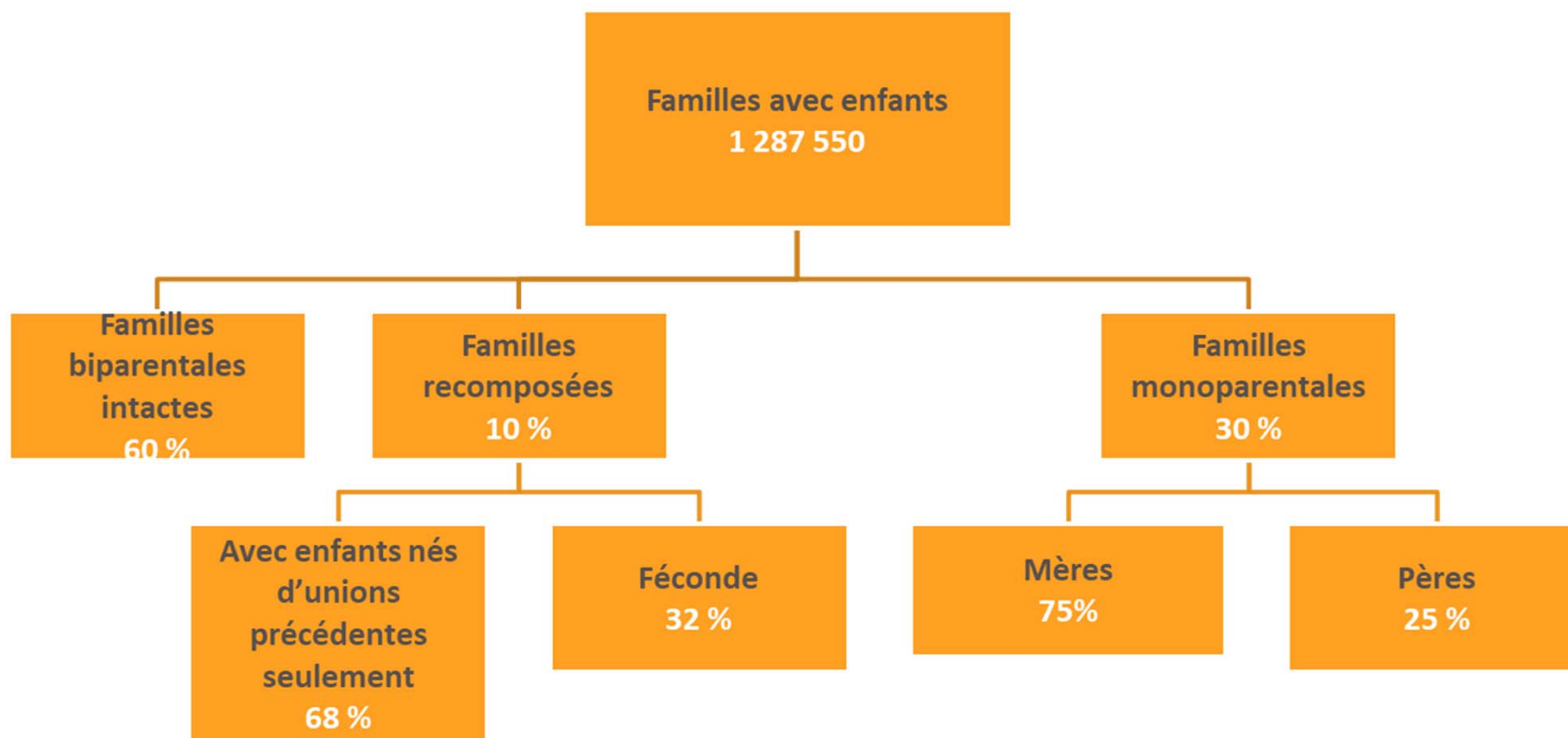
Marie-Christine Saint-Jacques, Ph.D., TS
École de travail social et de criminologie

La jeunesse au carrefour entre famille, communauté, État et société
Montréal, 23-24 mai 2019

Questions

- Est-ce que le droit de la famille fait écho à la famille contemporaine?
- Quels sont les freins et les défis liés à une plus grande reconnaissance de la recomposition familiale?

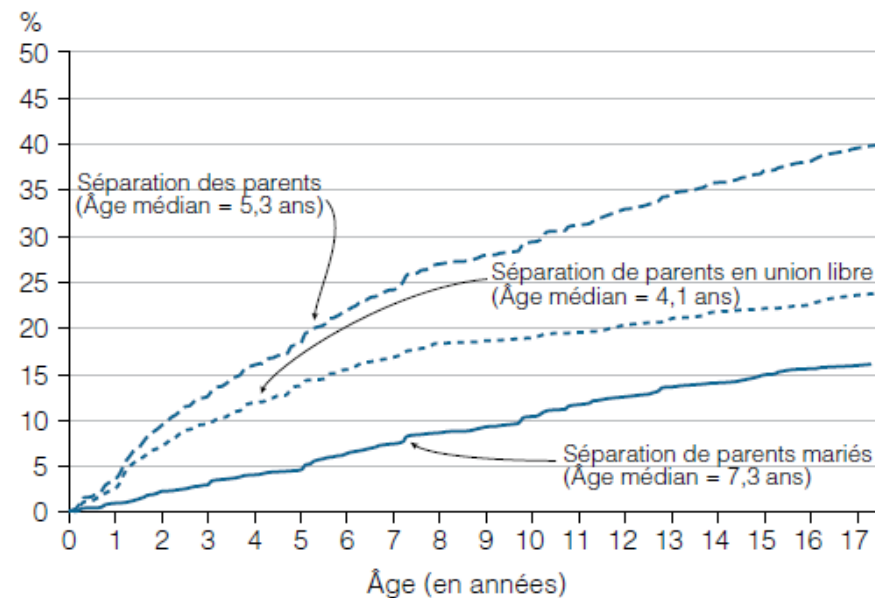
Dans quel type de familles vivent les enfants au Québec en 2016?



Sources: Statistique Canada et ministère de la Famille (2018)

La séparation des parents: une transition très fréquente au Québec

Figure 5
Proportions cumulées des jeunes de 17 ans¹ ayant déjà vu leurs parents se séparer à différents âges, selon le type d'union au moment de la séparation, Québec, de 1998 à 2015



1. Jeunes nés au Québec en 1997-1998 dont aucun parent n'est décédé.

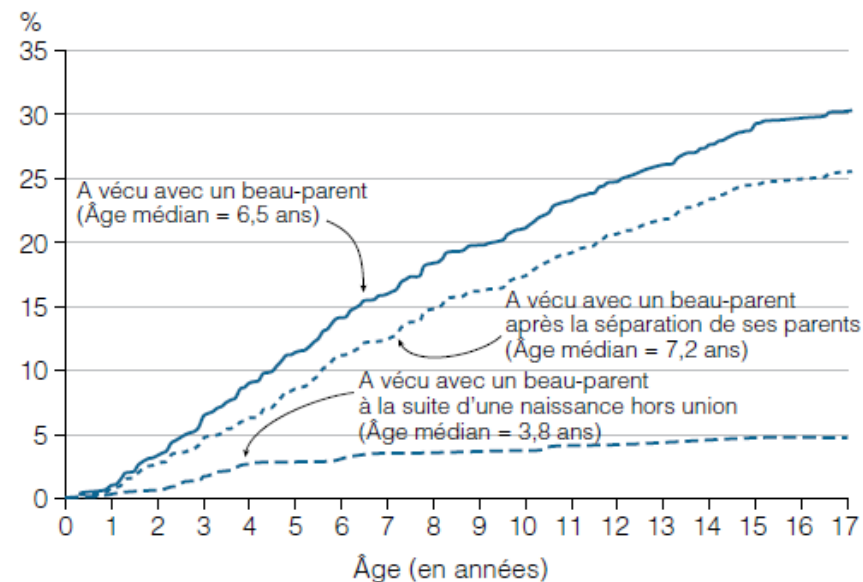
Note : Le dénominateur est constitué des enfants qui vivaient avec leurs deux parents biologiques à la naissance. Cela exclut donc les jeunes dont les parents biologiques se sont mis en union après la naissance et se sont séparés ensuite (2,8 %).

Source : Institut de la statistique du Québec, ELDEQ 1998-2015.

La recomposition familiale: une autre transition très fréquente au Québec


Figure 6

Proportions cumulées des jeunes de 17 ans¹ ayant déjà vécu avec un beau-parent à différents âges et âge médian lors du premier épisode de recomposition familiale selon le type d'événement à l'origine de cet épisode, Québec, de 1998 à 2015²



1. Jeunes nés au Québec en 1997-1998 dont aucun parent n'est décédé.
2. Pour chacune des courbes, le dénominateur est constitué de l'ensemble des jeunes de 17 ans visés par la présente analyse. La courbe pleine « A vécu avec un beau-parent » correspond au total des deux courbes en pointillé.

Source : Institut de la statistique du Québec, ELDEQ 1998-2015.

- 
- À l'âge de 19 ans au Québec:
 - 1 jeune sur 100 considère que sa belle-mère est sa principale figure maternelle
 - Près de 3 jeunes sur 100 considèrent que leur beau-père est leur principale figure paternelle

Le droit de la famille ne fait pas écho à la réalité démographique



Les freins à la reconnaissance de la recomposition familiale

Une réalité qui n'est pas homogène

Variation sur le plan de la durée de l'épisode et de l'âge des enfants, des liens affectifs et des rôles sociaux:

RF qui durent avec investissement majeur sur le plan relationnel, de toutes parts;

RF qui ne se termine par une rupture avec un investissement majeur durant la relation;

RF éphémères avec investissement minimal, voire nul du beau-parent auprès des enfants

Différentes logiques de recomposition, différents rôles:
Pérennité versus substitution



-Âge

-Compatibilité des personnalités

-Relation avec les parents d'origine

-Temps

-Soutenir enfant (union précédente)

-Place et pouvoir octroyés par la mère

Minoritaire

Parents : Les responsables

Si autre parent peu présent

Beau-parent : rôle socioéducatif + ou - important

- Consacrent du temps

- Chaleureux

- Liens importants

- Moins chaleureux, moins compétents, plus négligents

- Proximité père beau-père similaire

- Le rôle des belles-mères aussi marqué par de la diversité
 - Relation amicale Relation parentale
 - Difficile conciliation les attentes reliées au genre féminin concernant la maternité et la distance qu'elles doivent s'imposer
 - Beaucoup de beau-parentalité à temps partiel
 - Plus de défis, rôle plus ambigu

Importance du lien beau-parent enfant est diversifié. Sur le plan du droit, les automatismes serviraient très mal le meilleur intérêt des enfants

L'idéologie de la famille intacte


Quand on est prêt à reconnaître certains droits, c'est lorsque l'on fait face à un beau-parent qui se substitue à l'autre parent:

- *Loco parentis* (Loi sur le divorce)
- Analyse de la jurisprudence 2001-2017 (Goubau et Chabot, 2018) révèle une approche restrictive de la vision du BP
- Autorité parentale au beau-parent lorsque l'autre parent n'est pas en mesure de l'assumer (proposition du Comité consultatif sur le droit de la famille)

Pour sortir de ce fossé, il faut penser la situation en termes de parent d'addition, de multiparentalité



**POURQUOI BALISER DAVANTAGE
LA RELATION DE L'ENFANT AVEC
SON BEAU-PARENT?**

- 
- Pour sortir du paradoxe entre l'état du droit de la famille et la réalité des familles
 - Fonctions assumées par les beaux-parents et l'insuffisance de l'autorité parentale qui leur est attribuée
 - Investissements relationnels consentis durant la vie commune par les enfants et les beaux-parents, parfois assortis d'attentes familiales et sociales à leur égard
 - Par respect des besoins des enfants: stabilité, maintien des liens d'attachement
 - Pour ne pas créer de sous-catégories d'enfants



LES DÉFIS

- 1) Reconnaissance sociale et juridique du rôle de ces figures parentales alternatives
- 2) De cohérence : diminuer l'écart entre les pratiques familiales et leur régulation par le droit
- 3) Continuité entre ce que l'on demande aux enfants et au beau-parent dans la vie commune et ce qui se passe au moment d'une rupture
- 4) Capacité à discriminer l'engagement et le rôle du beau-parent:

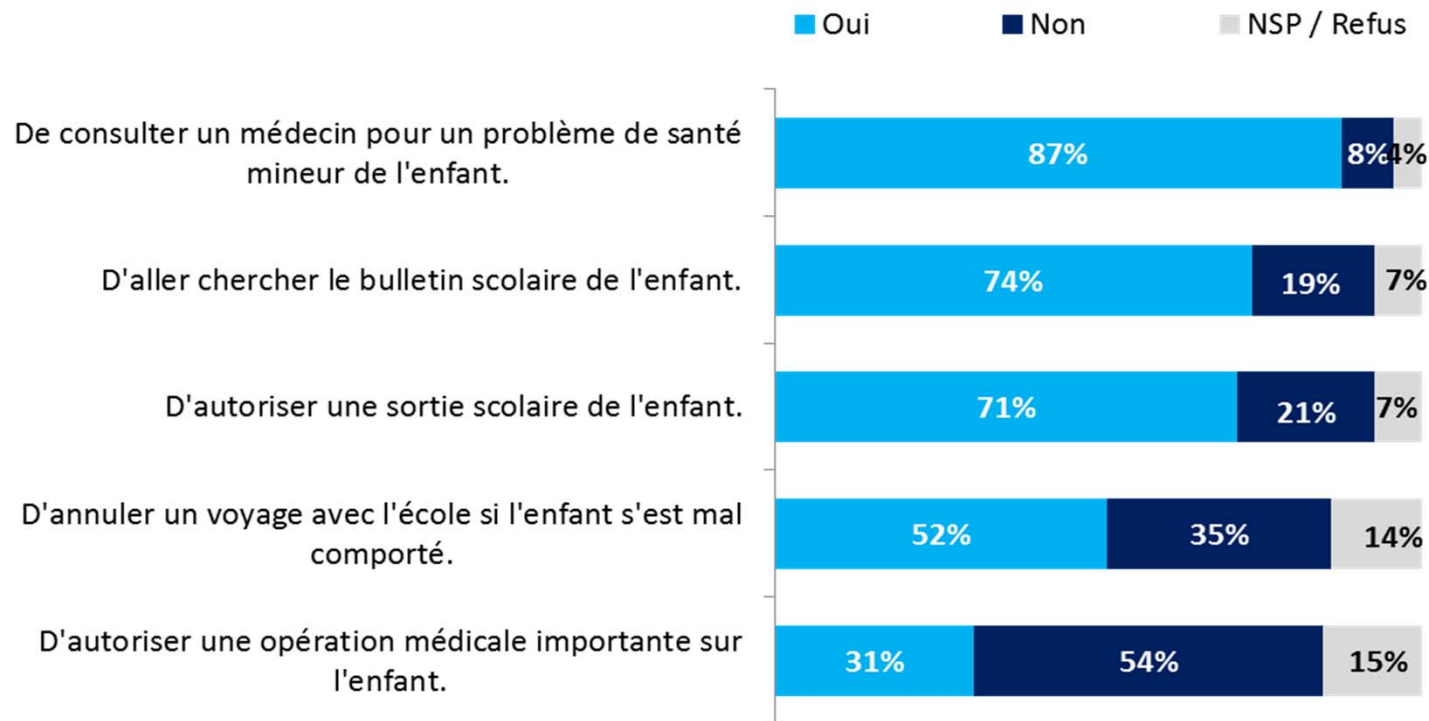


Qu'en pensent les Québécois?

(N=1202)

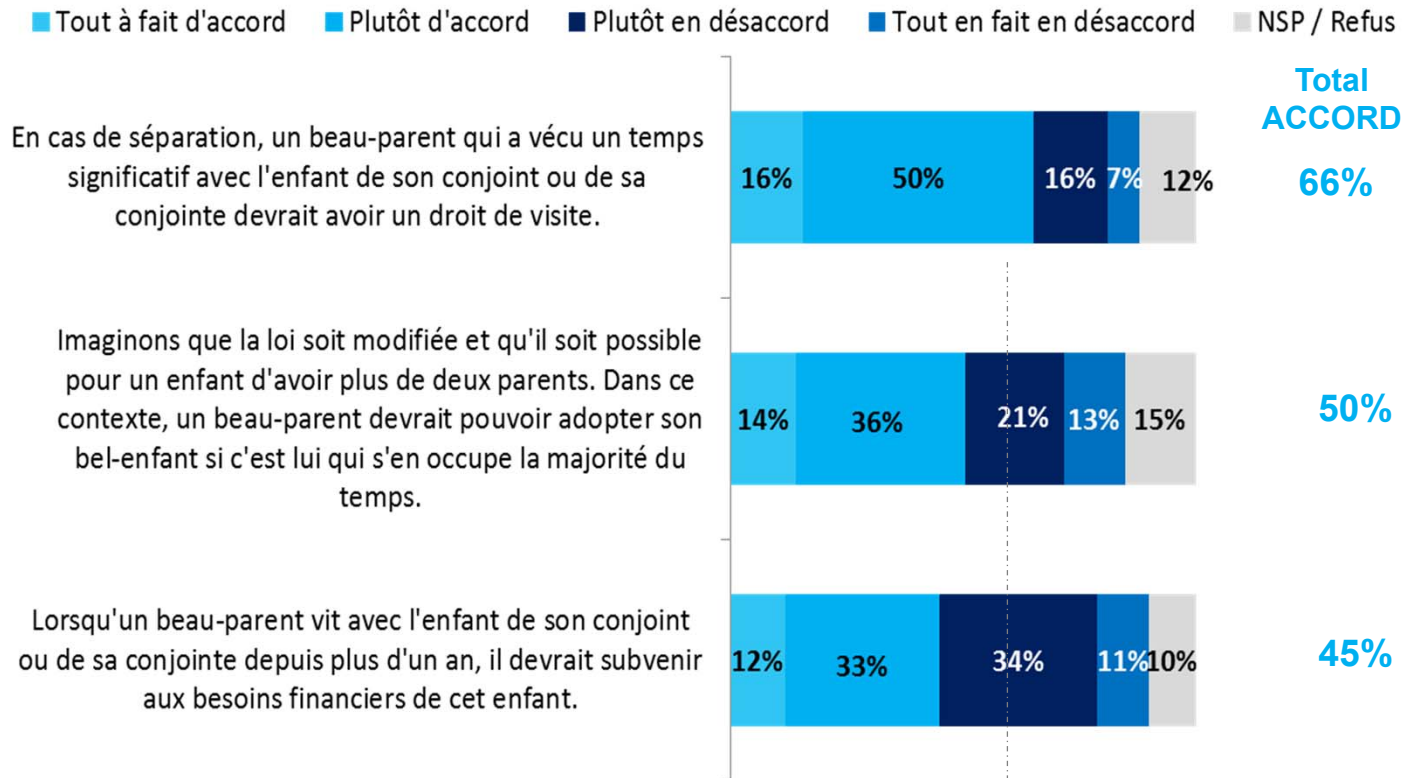
16

Un beau-parent qui, au quotidien, prend soin de l'enfant de son conjoint ou de sa conjointe devrait avoir le droit:



Source: Saint-Jacques, Godbout, Ivers. (sous presse). *Journal of Family Issues*.

À quel point êtes-vous en accord ou en désaccord avec les énoncés suivants :





Qu'est-ce que signifie «apprivoiser» ?



C'est une chose trop oubliée, dit le renard. Ça signifie «créer des liens...». Tu n'es encore pour moi qu'un petit garçon tout semblable à cent mille petits garçons. Et je n'ai pas besoin de toi. Et tu n'as pas besoin de moi non plus. Je ne suis pour toi qu'un renard semblable à cent mille renards. Mais, si tu m'apprivoises, nous aurons besoin l'un de l'autre. Tu seras pour moi unique au monde. Je serai pour toi unique au monde...

Cette communication a été rendue possible grâce au:

Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH)

Partenariat de recherche *Séparation parentale, recomposition familiale*.

Pour plus d'information:

marie-christine.saint-jacques@tsc.ulaval.ca

<http://www.arucfamille.ulaval.ca/>

Université Laval, Pavillon Charles-De Koninck

Québec, Canada, G1V 0A6



**PARTENARIAT
DE RECHERCHE**

Séparation parentale,
recomposition familiale